|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ASA 21/8838/2024 – Indonésie - 12 décembre 2024 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | x-FI UA 068/24-1 |
| Les deux pêcheurs ayant protesté contre l’empiètement foncier sont libres | | |
| INDONÉSIE | | |

Ilham Mahmudi et Taufik, deux pêcheurs de la province de Sumatra-Nord, ont été reconnus coupables de dommages matériels à l’issue d’un procès pour un chef d’inculpation considéré par leurs défenseur·e·s comme une forme de criminalisation de leurs activités en tant que militants environnementaux. Ils ont été condamnés à une peine de deux mois de prison avec sursis et à quatre mois de mise à l’épreuve. Ils sont désormais libres tout en étant soumis à leur période de mise à l’épreuve jusqu’au 5 janvier 2025.

Ilham Mahmudi et Taufik ont été arrêtés respectivement en avril et mai 2024, dans le cadre des initiatives qu’ils menaient avec la population locale pour protéger une mangrove dans cette zone contre une opération foncière en lien avec la production d’huile de palme. Ils craignaient que l’empiètement envisagé ne détruise l’écosystème de la mangrove dans cette zone, ce qui pourrait affecter les moyens de subsistance des pêcheurs, provoquer une érosion de la côte et noyer le village.

Signalés à la police par un homme en lien avec l’opération foncière, Ilham Mahmudi et Taufik avaient été déférés à la justice pour leur participation présumée à des violences en réunion et à des dommages matériels lors d'une manifestation le 21 mars 2024, en relation avec des dégâts causés à une cabane de fortune dans la forêt. Le 5 septembre 2024, ils ont été condamnés à deux mois de prison avec sursis et quatre mois de mise à l’épreuve, ce qui signifiait qu’ils ne seraient pas incarcérés s’ils ne commettaient pas d’infraction pénale au cours de leur période de mise à l’épreuve. Ilham Mahmudi a été remis en liberté le jour même, tandis que Taufik avait été libéré à la fin de sa détention provisoire le 4 juillet 2024. Les procureurs n’ont pas interjeté appel de la décision.

Des ONG locales et leurs défenseur·e·s estiment que la procédure pénale est une forme de criminalisation visant à étouffer le travail de la communauté locale pour la conservation de la mangrove et la défense de son droit à un environnement propre, sain et durable.

Ilham Mahmudi et Taufik sont retournés chez eux depuis lors et sont déterminés à poursuivre leurs initiatives pour préserver l’environnement. Au moment de leur libération, Mimi Surbakti, la directrice du groupe local de plaidoyer Srikandi Lestari Foundation, a déclaré que la lutte en faveur de la défense de l’environnement était «loin d’être terminée» et que les militant·e·s devaient rester vigilants face aux menaces de criminalisation dans le cadre de leur travail pour la protection de l’environnement.

Au nom des défenseur·e·s de l’environnement, la Srikandi Lestari Foundation a remercié toutes les organisations nationales et internationales de la société civile pour avoir soutenu les pêcheurs et les habitant·e·s de Kwala Langkat dans leurs initiatives pour protéger l’environnement.

Amnesty International continuera de suivre la situation d’Ilham Mahmudi et Taufik, et de collecter des informations sur les circonstances dans lesquelles agissent d’autres défenseur·e·s de l’environnement en Indonésie.

**Aucune action complémentaire n’est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**